



Déclaration CGT télétravail 10 novembre 2020

En pleine pandémie mondiale, les français ne sont pas épargnés, nous venons de dépasser les 40 000 morts liés au COVID-19. Rien que la semaine dernière près de 20 000 personnes ont été hospitalisées et des centaines de français meurent tous les jours du COVID. Aussi, le directeur de l'APHP annonce que nous n'avons pas encore atteint le pic de contamination en Ile-de-France.

Dans ces conditions, des décisions politiques extrêmes ont été prises : un confinement de tous les français a été décrété depuis maintenant une semaine et le protocole sanitaire a été mis à jour. La Ministre du travail le précise « **Quand on inscrit une règle dans ce protocole, cela devient la traduction concrète de l'obligation de l'employeur d'assurer la santé des salarié(e)s** ».

Parmi ces règles, la plus importante concerne le télétravail : « **Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salarié(e)s qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance** ».

Malheureusement, sur tous les sites, nous constatons que vous ne respectez pas cette règle. Au niveau Société, seuls 850 salarié(e)s sont en télétravail à 100 % (soit 20 % des télétravailleur(se)s alors qu'ils étaient 4.496 lors du premier confinement. Quand bien même la Ministre du travail rappelle à l'ordre des Sociétés, dont Dassault-Aviation, et nous menace de contrôles et de sanctions.

Pour justifier le risque que vous faites prendre aux salarié(e)s et à leurs proches, vous nous citez, entre autres : « le maintien des valeurs de l'entreprise », « le manque de visibilité du travail par son manager », « la gestion de la charge de travail », « la clarté des objectifs », *etc.* Mais toutes ces raisons n'ont strictement rien à voir avec la réalisation de l'ensemble des tâches des salarié(e)s à distance !! Vous nous citez des problèmes qui relèvent du simple management de tous les jours.

Les salarié(e)s ne sont pas dupes de vos mascarades et de vos tentatives de masquer votre aversion pour le télétravail. Vous appliquez de force une politique de management du siècle dernier, ce qui est très loin des aspirations des salarié(e)s de Dassault-Aviation et en parfaite opposition à votre volonté de devenir une entreprise à la pointe de la technologie et du social.

C'est pourquoi, la CGT, réitère sa demande de mise en conformité sans délai de notre entreprise au protocole sanitaire. Pour ce faire, nous réclamons, qu'à minima, les 4.496 télétravailleur(se)s du premier confinement passent à nouveau à 100 % en télétravail (5j/5j).

Pour ce qui est du futur accord de télétravail, applicable quand nous retrouverons des conditions normales de vie et de travail, nous vous réitérons nos demandes :

- Les conditions d'accès au télétravail doivent être identiques pour l'ensemble des salarié(e)s de la société (sans différence entre les établissements, directions et services).
- 3 jours télétravaillés par semaine au libre choix du salarié, sans préavis.
- Suppression des conditions particulières trop restrictives.
- Communication d'une liste exhaustive des métiers et postes éligibles au télétravail.
- Aucun logiciel de traçage.
- Droit à la déconnexion : blocage des comptes utilisateurs de 19h00 à 07h00. Pas de réunion après 18h00.
- Prise en charge des frais liés à l'exercice du télétravail.
- Prime repas : conformément au Code du Travail, les droits du télétravailleur(se) en matière de restauration doivent être maintenus.
- Ergonomie poste de travail : dotation d'un grand écran, d'un siège de bureau, d'un kit de visioconférence.

Nous espérons que 14 ans après le premier accord national interprofessionnel sur le télétravail nous réussirons à nous transformer tout en restant nous même dans un monde qui change ... et qui télétravaille !!

Ne décevez pas les salarié(e)s qui espèrent beaucoup de Dassault-Aviation